



Permis de conduire

Par Elie31

Bonjour,

Il y a de ça quelques temps je me suis fait arrêter pour conduite sous stupéfiants (cannabis) on m'a fait un prélèvement sanguin à l'hôpital et tout ce qui va avec , mais on m'a laissé le permis en attente du jugement qui a eu lieu 1ans et demi après le dit délit , cependant 2 mois avant de me rendre au tribunal j'ai égaré tout mais papier d'identité carte d'identité , permis , carte vitale j'ai tout refait sauf le permis sachant que je savais que j'allais le perdre au jugement , une fois au tribunal on me stipule que je perds le permis car étant jeune conducteur au moment de l'infraction je ne possédais que 6 points et une infraction pour conduite sous stupéfiants et punis de 6 points donc mon permis à était annulé faute de point , et on m'a dit que pour le repasser je devrais faire un test de dépistage pour prouver que j'avais arrêter de consommé cependant pour passer ce test il me faut un papier que me donneras la préfecture une fois que je leurs aurais restituer mon permis , mais ayant perdu le dit permis je ne peu leurs rendre et à la préfecture on me dit que on ne peut pas me refaire mon permis pour que je le rendes car il n'y a plus de permis à mon nom dans le système vu que il a était annulé car le solde de point était nul , je me retrouve donc dans un méandres juridique , une limbe administrative si j'ose dire et requiert votre aide.